

Préambules La F.F.Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales
- 1.3 - les règlements de navigation sur la Seine. En particulier :
 - Le trafic commercial est prioritaire.
 - Chaque concurrent doit avoir à bord une VHF
 - Le port du gilet de sauvetage, dès le départ du quai
- 1.4 - Le règlement Osiris habitable
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 L'utilisation du pavillon rouge est obligatoire pour réclamer et cela quelle que soit la longueur du bateau. Cela modifie la RCV 61.1 (a).

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le jour de la régata à l'heure de début des inscriptions.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le site du CVVX. rubrique Calendrier. page 6 heures de Vaux. <http://asso.ffv.fr/cvvx> .

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau d'information sera affiché selon la prescription fédérale
- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf encas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation en « eaux intérieures exposées » de l'arrêté du 10 février 2016 relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures.

- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris et du système à handicap INQ Le grutage n'est possible que pour les bateaux de moins de 2 tonnes

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile Et d'une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits à payer sont de 20 € par bateau et 10€ par personnes pour le buffet dimanche après la régaté.

6 PROGRAMME

- 6.1 Pour toutes les classes

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Briefing	Programme
Dimanche 24/09	10h30	9h15	Régaté pour un course à durée fixe

7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 7.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

- 7.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du briefing le jour de la régaté

- 7.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8 LE PARCOURS

Le parcours sera un aller-retour construit sur la seine, avec éventuellement une ou deux bouées de dégagements.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 9.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

- 9.2 Un arbitrage semi direct pourra être mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les Instructions de Course.

10 CLASSEMENT

- 10.1 Le classement sera établi sur la course prévue.

- 10.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon en temps sur temps sans CVL pour les Osiris et les INQ.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

11 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

12.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bacquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'ISA, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72